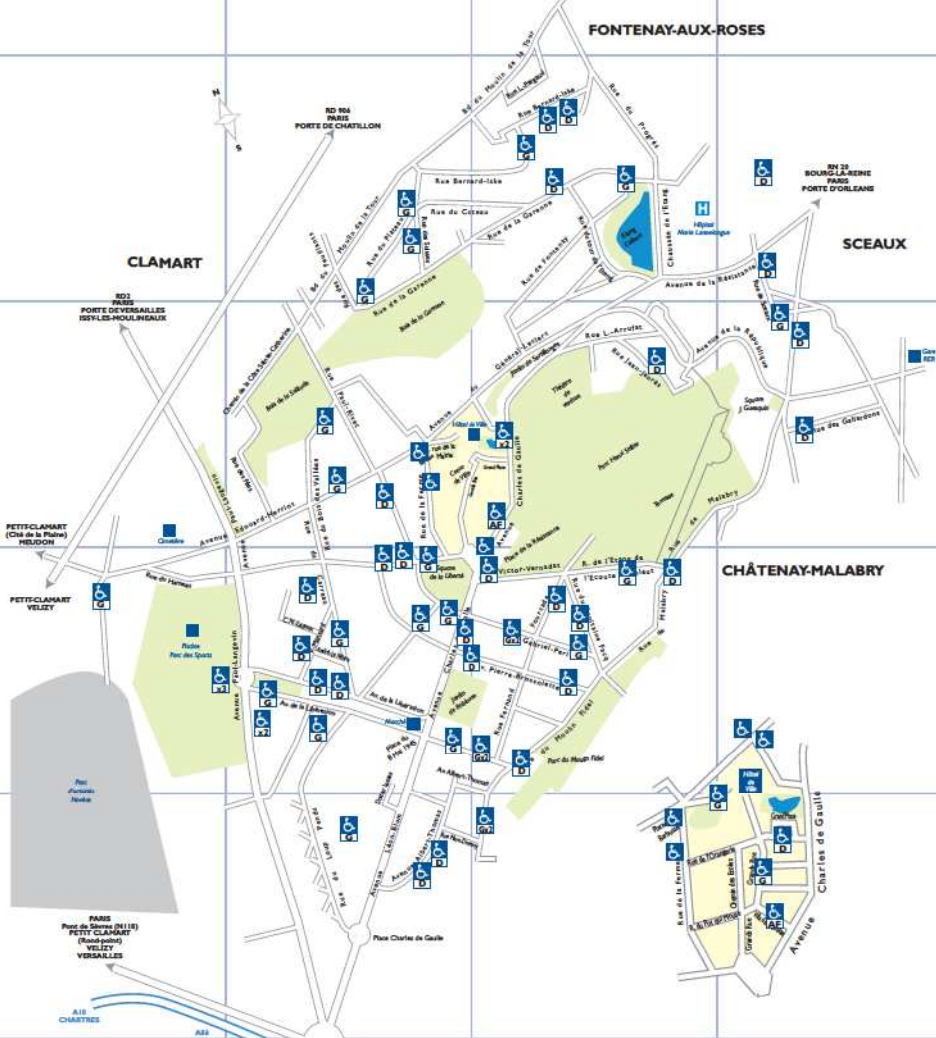


# CIRCULATIONS DOUCES

JUIN 2010

**Places HANDICAPÉS****Pistes CYCLABLES****Zones 30**

Pour bien vivre en ville, il faut un équilibre harmonieux entre les différents modes de circulation, afin que chacun puisse choisir son mode de transport en liberté et en toute sécurité. Pas question de laisser les automobilistes mettre en danger la vie de nos enfants, pas question non plus d'interdire la ville aux voitures. Le maître-mot de cette politique de circulation douce : le respect. Respect de la signalétique, respect des consignes de civisme et de sécurité, respect de l'autre, tout simplement.



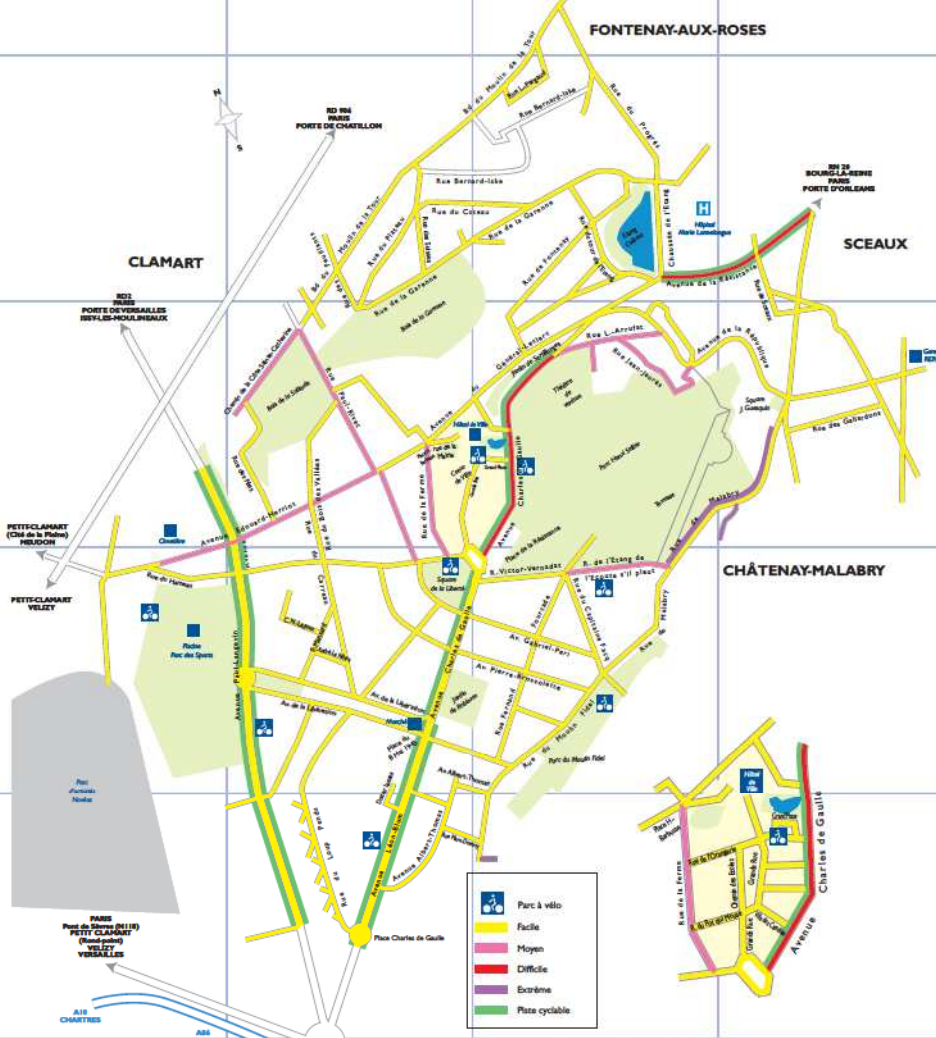
## PERSONNES HANDICAPEES : LAISSEZ-LEUR LA PLACE

Places  
**HANDICAPÉS**



Le partage de la rue est une condition essentielle du bien-vivre ensemble : automobilistes, piétons, deux roues et personnes handicapées doivent chacun trouver leur place.

Une des missions de la Ville : aménager, en fonction de la demande, des places de stationnement réservées aux porteurs de cartes GIC-GIG. Soixante places protégées ont ainsi été créées au Plessis-Robinson, dans tous les quartiers. La Police municipale veille à les faire respecter. Charge à chaque citoyen de comprendre qu'il faut laisser à chacun sa place.



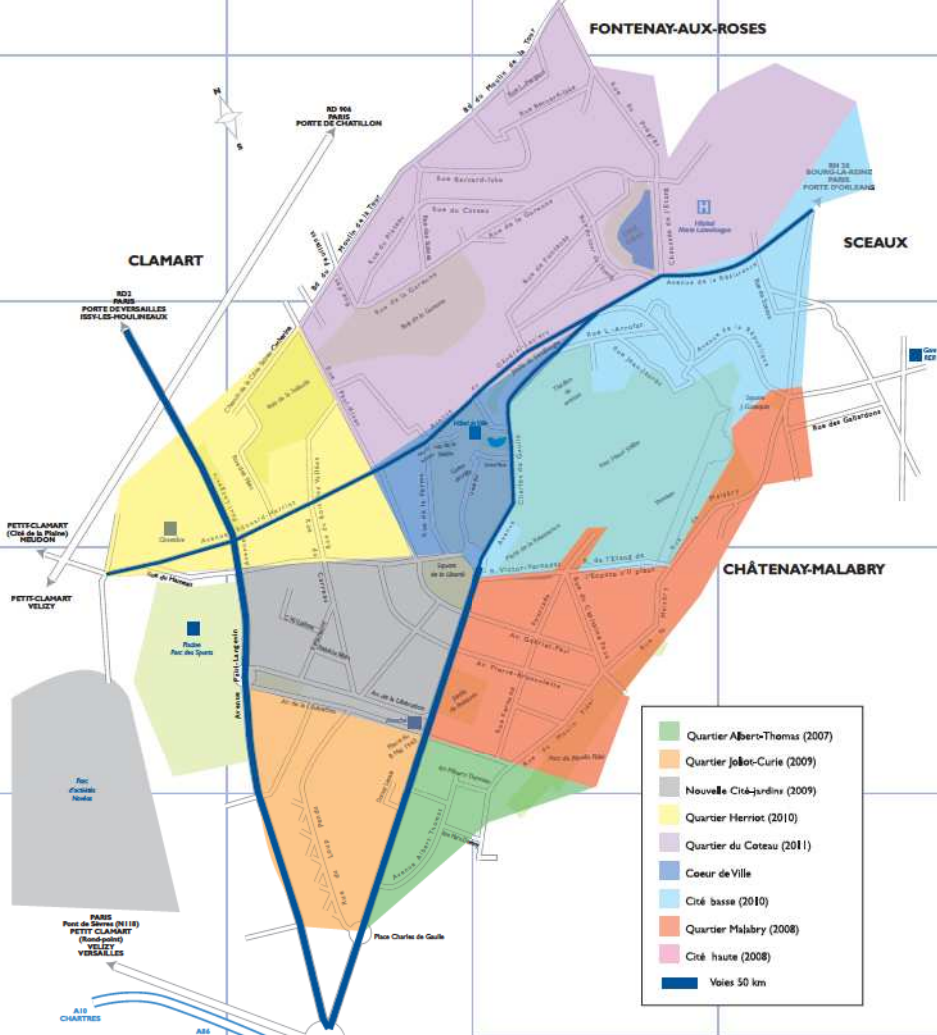
**Pistes  
CYCLABLES**



## PISTES CYCLABLES : CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ

Nous avons la chance au Plessis-Robinson d'être environnés de bois et de forêts propices à la détente et la balade. Aujourd'hui, nos 3,4 km de pistes cyclables ne permettent pas encore d'y accéder directement. A terme, 8 km de pistes cyclables protégées permettront de traverser le Plessis-Robinson, de la coulée verte de Fontenay-aux-Roses au bois de Malabry et du bois de Clamart au bois de Verrières.

Si les pentes sont parfois un peu fortes, quel plaisir de pédaler dans la verdure !



## « ZONE 30 » : CHAQUE QUARTIER EST CONCERNÉ

Zones  
**30**



Les « Zones 30 » forcent les automobilistes à réduire leur vitesse en entrant dans les secteurs résidentiels.

La Municipalité s'est fixée comme objectif de placer en « Zone 30 » tous les quartiers du Plessis-Robinson, qu'ils soient pavillonnaires ou non, tout le monde ayant droit au maximum de sécurité. Chaque quartier de la ville est entré progressivement en zone protégée, les grands axes de circulation restant limités à 50 km/heure.